



Réunion de rentrée service civique

Mardi 14 septembre

Intervenants : Gérard DELORME, Kévin CHASSON



SOMMAIRE

- I. Présentation du dispositif**
- II. Qui peut s'engager**
- III. Les missions**
- IV. Rôle des tuteurs**



SERVICE CIVIQUE 2021-2022

- Missions de 8 mois (début 1^{er} octobre ou 1^{er} novembre)
- 3 volontaires par club « libre » et 2 pour le Futsal (24H hebdomadaires minimum)
- 70 postes disponibles
- **1 tuteur pour 3 volontaires**
- Obligation pour le tuteur de participer à une formation avant le début du contrat du volontaire



QUI PEUT S'ENGAGER?

- **Les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour une personne handicapée)**
- **Nationalité française ou Européenne (exception pour certaines cartes de séjour) => Attention aux dates de validités**
- **Les lycéens seront acceptés seulement si ils se peuvent se rendre disponibles pour les formations (PSC1 et FCC)**



COMMENT RECRUTER UN VOLONTAIRE ?

- **Créer un compte sur le site de l'agence service civique (<https://www.service-civique.gouv.fr/>) et publier l'offre**
- **Publier l'offre sur les réseaux sociaux du club**



LES MISSIONS

- **Renforcement du Programme Educatif Fédéral (foot à l'école...)**
- **Renforcement de la pratique féminine**
- **Aide aux devoirs**
- **Renforcement des nouvelles pratiques**
- **Ambassadeurs 2024**



Quelques exemples

Mettre en place toute action d'initiation pédagogique visant le développement du programme éducatif de la fédération française de football, véhiculer les valeurs positives du football

Accompagner les bénévoles de l'association dans la vie du club : Aider les bénévoles aux opérations d'entretien du matériel sportif; Participer aux préparations et manifestations du club.

- Accompagner l'accompagnement technique de l'école de football : Collaborer à la préparation des séances d'entraînement ; Assurer l'accueil des enfants et parents à l'école de foot ; Accompagner les équipes lors des matchs et collaborer à la gestion du jeu et à la bonne conduite des joueurs vis à vis des adversaires et de l'arbitre ; Mener des actions de sensibilisation (fair-play sportif,...).
- Aider à la promotion et au développement de l'association
- Mettre en place des actions au sein de l'école de foot
- Montage d'un dossier sur l'histoire du club (photo, article)
- Rédaction newsletter et article sur la vie du club (résultat sportif)
- Mettre en valeur le club afin de trouver des nouveaux sponsors



Quelques exemples

Aide à la mise en place de l'école de football et au développement du football féminin

Accompagnement à la pratique du football féminin :

- Aider à l'organisation et à l'animation des activités sportives, en soutien des éducateurs, lors des séances d'entraînements et des manifestations, à l'attention des publics différents de l'association (enfants, jeunes, adultes).
- Aider à l'accueil des licenciées et leurs parents.
- Aider à l'organisation des rencontres du week-end
- Accompagner, en soutien des éducateurs, les licenciées et les parents sur le terrain lors des rencontres.
- Aider à surveiller et sécuriser les activités sportives.
- Mener en collaboration avec les éducateurs et dirigeants des actions de communication externes auprès des écoles primaires, collèges et point Jeunes des communes, pour amener les jeunes filles à pratiquer le football féminin au plus près de leur domicile.
- Participer aux campagnes de communication de l'association : mise à jour site internet, facebook, et campagne d'affichage.



Quelques exemples

Aide au développement et promotion de la responsabilité sociétale d'un club de football

- Participer à la mise en place du programme éducatif fédéral.

Il s'agit de sensibiliser les jeunes joueurs du club sur 5 dimensions : Fair-play, environnement, culture foot, connaissance des règles, santé

Le volontaire aura pour mission de proposer des actions sur ces 5 catégories en collaboration avec les éducateurs sportifs.

- Contribuer au renforcement d'actions éducatives et citoyennes du club.

Participation aux forums des associations

- Accompagner les bénévoles pour favoriser le développement du club (Animations, ...)

Mise en place d'actions spécifiques lors de tournois



Rupture du contrat civique

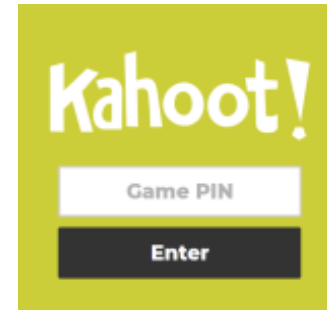
- M'envoyer un mail en m'expliquant le motif de la rupture (CDI ou CDD de plus de six mois trouvé, abandon de poste, retards répétitifs...)
- Délai d'un mois pour une rupture sauf cas extrême
- Envoi d'une lettre de rupture de ma part
- Donner la lettre au volontaire concerné



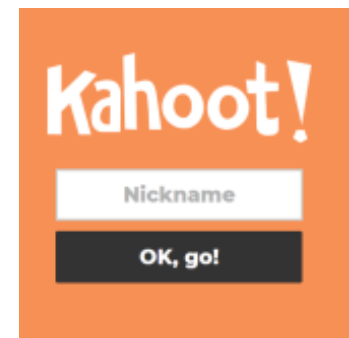
TAPEZ SUR VOTRE SMARTPHONE

KAHOOT.IT

RENSEIGNEZ LE CODE PIN FOURNI
PAR LE FORMATEUR ET ENTREZ VOTRE PRÉNOM



Entrez votre prénom





ROLE DES TUTEURS

- Le tuteur qui aura à charge le suivi du jeune volontaire doit participer à une formation labellisée.
- L'outil de suivi des actions des volontaires est obligatoire. Il permet de suivre d'une part la réalisation des tâches confiées au volontaires mais également l'accompagnement du volontaire dans son projet d'avenir.
Cet outil de suivi pourra vous être demandé lors d'un contrôle.
- Le projet d'avenir correspond à la construction de « l'après service civique ». Il doit être travaillé par le tuteur et le volontaire tout au long de la mission. Le temps consacré à celui-ci fait partie du temps consacré à la mission.



L'accueil du volontaire

Journée d'accueil importante

Présentation de la structure, de l'organisation et du rôle du volontaire

Les qualités nécessaires au bon déroulement de la mission du volontaire :

Etre disponible

Etre à l'écoute

Etre un facteur sécurisant

L'intégration du jeune

Un parcours d'intégration doit permettre à la fois une découverte des métiers de la structure, de son organisation et de son environnement. Pour cela, vous pouvez par exemple :

- Faire visiter des installations complémentaires à l'activité du service dans lequel le volontaire effectue sa mission ; lui présenter des partenaires externes, des collectivités...
- Le faire participer à des réunions importantes pour mieux comprendre l'impact de sa mission de Service Civique ;
- Ce parcours peut être réalisé de manière individuelle ou collective en fonction du nombre de volontaires recrutés et démarrant une mission dans un laps de temps proche.



Préparer le jeune à sa mission

Considérant que le Service Civique est ouvert à tous les jeunes et que le principal critère de sélection d'un jeune est sa motivation, et non ses qualifications, il est primordial de consacrer dès le début de la mission un temps de préparation à la mission.

Ce temps doit notamment permettre :

- Au volontaire de découvrir et comprendre sa mission, le public bénéficiaire ;
- D'identifier ce sur quoi il se sent à l'aise et ce sur quoi il l'est moins ;
- D'organiser (en interne ou en externe) les formations et apprentissages nécessaires pour que le volontaire puisse mener sa mission.

Pendant la Mission :

Doit être conscient qu'il est le référent principal du jeune

Est garant du bon déroulement de la mission

Suit l'évolution de son volontaire

Accompagne le jeune dans son projet

Entretient la motivation du jeune

Doit partager ses connaissances du milieu

NE doit PAS agir à la place du jeune, mais DOIT l'aiguiller

Doit accorder du temps au jeune

Un premier bilan de l'intégration une semaine après l'arrivée

Un bilan de l'intégration du volontaire peut être réalisé une semaine après son arrivée avec pour objectif de :

- Repérer les motivations et le degré d'implication du volontaire dans l'exercice de ses activités (le noter régulièrement dans le dossier de suivi du volontaire) ;
- Explorer les difficultés éventuelles rencontrées ;
- Échanger vos impressions avec les membres de l'équipe sur le nouvel arrivant.



Formations obligatoires pour les volontaires

- **Formation PSC1 : à la charge du District sur une journée en semaine (sauf si attestation présentée de moins d'un an)**
- **Formation civique et citoyenne (2 jours) : à la charge du District
Ces journées de formation sont en semaine (23 et 24/11 ; 14 et 15/12
26 et 27/01)**



Organisation

Responsable district
Kevin CHASSON
contact@district-foot92.fff.fr

Service civique au
district
(féminisation)

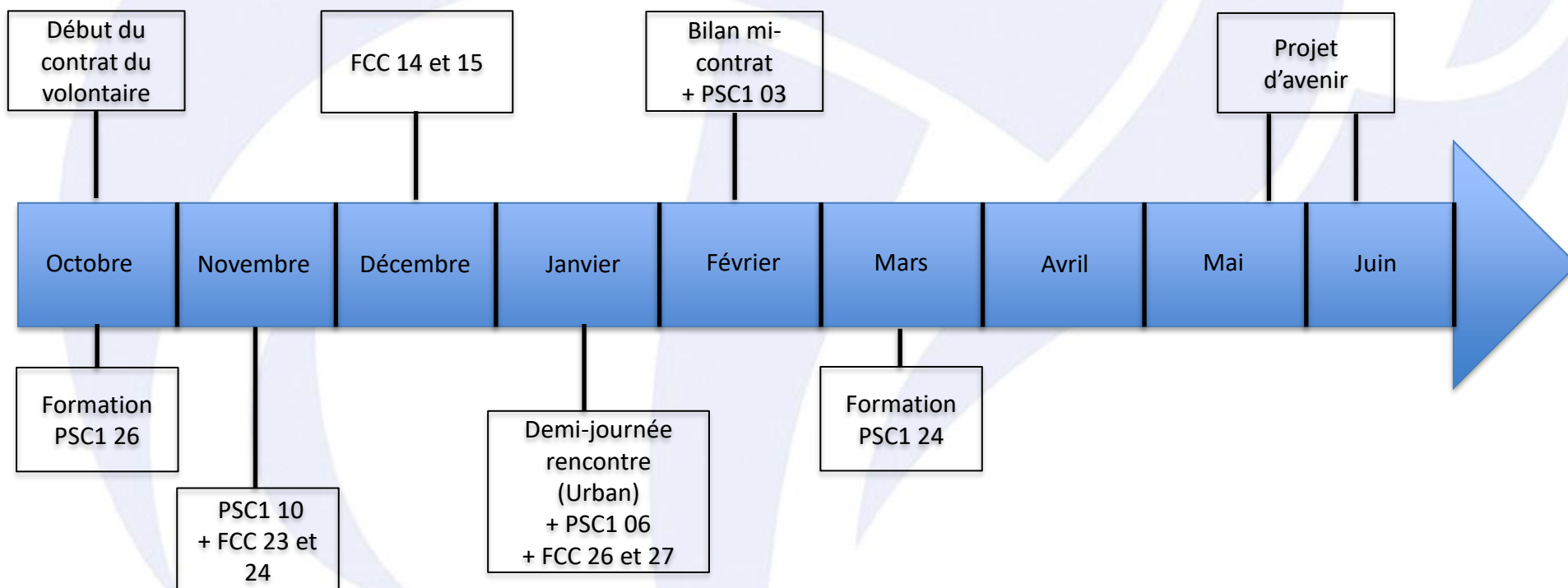
Service civique au
district (nouvelles
pratiques)

Service civique au
district (PEF)

Services civiques de clubs



Calendrier





ELEMENTS OBLIGATOIRES POUR LES VOLONTAIRES MAJEURS

- Carte d'identité
- Carte vitale
- RIB du volontaire
- RIB du club (prélèvement des 107,58€/volontaire)
- Casier judiciaire
- Attestation de formation du tuteur



ELEMENTS OBLIGATOIRES POUR LES VOLONTAIRES MINEURS

- Livret de famille
- Date de naissance et lieu de naissance d'un des parents
- Adresse mail du parent
- Carte d'identité
- Carte vitale
- RIB du volontaire
- RIB du club (prélèvement des 107,58€/volontaire)
- Casier judiciaire
- Attestation de formation du tuteur



DOSSIER DE CANDIDATURE NOTIFICATION DE CONTRAT

Le Service Civique

C'est un engagement volontaire de 8 mois au service de l'intérêt général, réalisé auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Les Organismes Eligibles à l'Agrément

- Les associations loi 1901
- Les unions ou fédérations d'associations

La Fédération Française de Football

Le District des Hauts-de-Seine
Organisme d'accueil



Réservé aux 16-25 ans
Limite élargie à 30 ans
pour les personnes en
situation de handicap

Le Volontaire

Ses Missions:

- Déploiement du Programme Educatif Fédéral (foot à l'école...)
- Les Actions de Féminisation / Nouvelles pratiques / Lutte contre les incivilités
- ...

Doit percevoir une rémunération de 577,72€ / mois (470,14€ donnés par l'Etat et 107,58€ par le District 92).

Les 107,58€ sont prélevés par le District au club et reversés au volontaire.

Les Clubs

- Doivent désigner un tuteur pour accompagner le volontaire tout au long de sa mission

L'Etat

470,14€

Agence du Service Civique

Apporte un soutien financier aux organismes d'accueil de volontaires pour financer la formation «Prévention Secours de niveau 1» (PSC1) à hauteur de 60 € pour chaque volontaire formé

L'organisme d'accueil est obligé d'assurer une formation civique et citoyenne à ses volontaires, une formation en deux phases:

- Phase Théorique: pour sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté et transmettre les valeurs citoyennes du service civique
- Phase pratique: sous forme d'une formation aux premiers secours de niveau 1 (PSC1)

60€

107,58€

107,58€



Temps d'échange

La parole est à vous